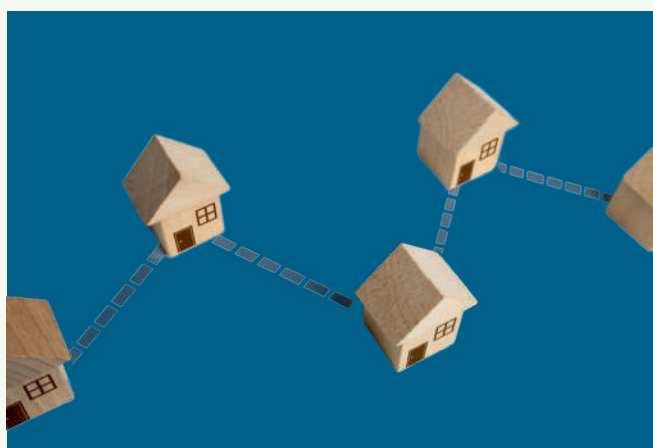




Centre
Ressources
Polyhandicap
BFC

Guide d'aide à la création d'une prestation externalisée

Service d'accompagnement
« Hors les Murs »



**Centre Ressources Polyhandicap
Bourgogne-Franche-Comté**

03 80 41 96 88

cr.polyhandicap@pepcbfc.org

Mars 2025

TABLE DES MATIÈRES

★	Qu'est-ce qu'une prestation « Hors les Murs » ?	5
1	Pourquoi repenser l'accompagnement des personnes en situation de polyhandicap ?	5
★	Pourquoi élargir la palette d'offre des accompagnements déjà existants	6
2	Qui est concerné ?	6
3	Comment initier une dynamique collective et collaborative ?	7
★	Cadrage du projet	7
★	Gouvernance	8
★	Faire équipe sur une unité externalisée	9
4	Une vie et un accompagnement à domicile	9
★	De quel domicile parle-t-on ?	10
★	Quels professionnels pour accompagner les personnes ?	10
★	Quels projets pour accompagner les personnes ?	12
★	Une projet favorisant l'autodétermination	14
★	Développer la collaboration avec le droit commun	14
★	Possibilités d'activités ou d'accueil au sein de l'établissement de référence	16
★	Accès à la santé	17
5	La fonction appui ressources	18
6	Points de vigilance	18
★	Respect de la personne	18
★	Gestion des risques d'un accompagnement à domicile	19
★	Risque d'isolement des professionnels	19
★	Formation des professionnels à un fonctionnement « Hors les Murs »	19
	Mémo	20
	Annexes et outils	21
	Bibliographie	21
	Prestations « Hors les Murs » et de répit en BFC	22



La création d'une prestation externalisée, dit « Hors les Murs » pour adultes polyhandicapés nécessite une planification et une organisation minutieuses pour assurer le bien-être et la sécurité des usagers et des professionnels concernés.

Ce guide propose une réflexion avec quelques étapes clés, des recommandations et retours d'expérience qui vous aideront dans la mise en place de cet accompagnement .

Ce guide tend à faciliter la mise en œuvre de nouveaux projets ou prestations afin d'élargir la palette d'offres d'accompagnement existantes.

L'ambition de ce type de projet est de pouvoir proposer un accompagnement qui réponde aux attentes et aux besoins de chaque personne selon le principe d'autodétermination.

Ce guide a été réalisé sur un mode collaboratif, en co-construction avec les participants au groupe de travail animé par le Centre Ressources Polyhandicap BFC.

Pour cela nous avons souhaité :

- Identifier quelques clés et outils pouvant faciliter la mise en œuvre de nouveaux projets ;
- Mettre l'accent sur la question de l'autodétermination ;
- Enrichir in fine une palette d'offres d'accompagnement en secteur adulte.

Le choix du groupe de travail a été de ne pas se limiter au seul public polyhandicapé. En effet de nombreuses personnes (polyhandicapées, cérébrolésées, déficience intellectuelle avec troubles du comportement associés, maladie neuro-évolutive...) sont orientées en EAM ou MAS et seraient susceptibles de bénéficier de ce type de prestation.

Participant(e)s au projet : Mme Adami (CRP BFC), Mme Amelin (MAS La Cerisaie 89), Mme Barthelemy (pôle adulte APF Handicap 25), Mme Boulaire (MDPH 90), Mr Burghard (EAM Arc-en Ciel 71), Mme Cheminal (EPSM71 Sevrey), Mr Foviaux (CRP BFC), Mme Grangier (MAS Etalans SDH 25), Mr Hainaut (EAM/MAS Morez 39), Mme Marchand (CRP BFC), Mme Pierre (ARS), Dr Pourrain (ARS), Mme Saitoviq (MDPH 25), Mme Thiriet (CRP BFC), Mr Vallier (MAS Val Fleuri 39)

Remerciements : Nous souhaitons également remercier tout particulièrement l'ARPH et Mr Decat, Mr Routier, directeur de la MAS la Gerlotte, et Mr Bernard, directeur général du GAPAS, pour leur participation à nos groupes de travail et leur travail inspirant mené dans les Hauts de France avec leurs équipes.

Qu'est-ce qu'une prestation « Hors les Murs » ?

une prestation « Hors les Murs » a pour ambition d'accompagner des personnes en situation de handicap en dehors des murs d'un établissement ; au plus proche de leur domicile ; au plus proche de la vie quotidienne et du droit commun de n'importe quel citoyen (le village, la ville, le quartier).



Cette modalité d'accompagnement propose un projet de vie personnalisé et flexible qui favorise l'autodétermination et l'inclusion dans la société, tout en garantissant l'accès aux soins et la sécurité.

Pour celles et ceux qui choisiront une prestation « Hors les Murs », elle représentera une alternative à la vie en établissement qui reste encore majoritairement l'offre unique et historique pour les adultes polyhandicapés.

1

Pourquoi repenser l'accompagnement des personnes en situation de polyhandicap ?

Ce projet « Hors les Murs » est une alternative à la vie en institution « dans les murs » telle qu'on la connaît classiquement.

Il permet aux personnes qui le souhaitent et qui le peuvent de vivre à domicile (quel que soit le type de domicile) tout en bénéficiant de l'aide et des services :

- de professionnels appartenant à une structure médicosociale ;
- de professionnels du droit commun (infirmier, service de soins à domicile...).

Cette prestation peut constituer une réponse à un souhait de rester à domicile, une réponse à un besoin de transition vers une entrée en établissement, une réponse dans l'attente d'une place, un accompagnement répondant à un besoin de répit temporaire ou plus durable..

Pourquoi élargir la palette d'offre d'accompagnements déjà existante ?

En proposant une offre diversifiée, adaptée aux besoins des personnes, cette prestation vient répondre au respect des attentes et besoins de chacun enrichit les réponses proposées actuellement.

Le projet tend à offrir plus de souplesse et de modularité aux personnes accompagnées.

Plus souples et plus modulables, les modalités d'accompagnement peuvent s'adapter au fil du temps suivant l'évolutions des attentes et des besoins des usagers.

Ainsi, si la personne souhaite voir évoluer son accompagnement, un accueil de jour, un accueil temporaire ou définitif peuvent être réfléchis avec elle et ses représentants légaux.

2

Qui est concerné ?

- Toute personne en situation de handicap bénéficiant d'une notification en EAM ou MAS, quelle que soit sa situation de handicap.
- Des personnes étant en attente de place en établissement.
- Des personnes souhaitant vivre à domicile (qu'elles soient actuellement à domicile ou vivant en établissement).

L'existence d'une telle prestation peut également favoriser le maintien à domicile de certaines personnes. En effet, du fait de ses besoins et sans la présence de cette prestation, la question de l'orientation en établissement se serait posée. Dans un souci d'autodétermination, cette offre d'accompagnement peut donc répondre au souhait des personnes tout en restant attentive à la sécurité et la qualité de l'accompagnement.

3

Comment initier une dynamique collective et collaborative ?



Cadrage du projet

Un projet d'accompagnement « Hors les Murs » doit au préalable faire l'objet d'une réflexion autour de ce que nous avons qualifié de « philosophie de l'intervention ».

Les différents retours d'expériences sur ce type de projet témoignent de la nécessité de prévoir :

- un temps d'identification des besoins (parfois différents d'un territoire à l'autre en termes de nombre de places, de bassin de population...).

Toutefois il se peut que certaines familles n'expriment pas spontanément ce souhait de choix de vie car elles ne l'ont jamais envisagé du fait de son caractère nouveau. Les retours d'expérience de certains collègues du territoire national montrent que la demande (puis la satisfaction des familles) peuvent également émerger une fois la proposition d'une telle offre faite.

- une communication auprès des différents partenaires du droit commun (assistante sociale de secteur, caf, Communauté 360, DAC etc.) pour présenter cette prestation.

En effet, si nous avons une relativement bonne connaissance des personnes sur les listes d'attente des MDPH, il y a en revanche sans doute un certain nombre de personnes que l'on pourrait qualifier de « hors des radars ».

- un principe de collaboration et de subsidiarité.

Dans un tel projet, **il ne s'agit aucunement d'intervenir en substitution des services déjà mis en place et existants**. la prestation vient en appui et en soutien en proposant une offre d'accompagnement complémentaire à ce qui est déjà en place.

Son action peut d'ailleurs se faire de façon directe (propositions d'intervention auprès de la personne, d'activités...) **ou indirecte** (montée en compétences des professionnels déjà en place autour de thématiques telles que la communication alternative, le soutien aux aidants...)

Gouvernance

Rattaché à un établissement, la prestation bénéficie de l'organisation de cet établissement ainsi que de ses fonctions supports (RH, comptable...)

Que l'équipe de professionnels soit dédiée à la prestation ou mutualisée à l'établissement, le fait de l'inscrire comme une modalité d'accompagnement d'un établissement médico-social facilite :

- l'interconnaissance et la réflexion commune autour de thématiques transversales de l'établissement ou de la prestation « Hors les Murs » ;
- la possibilité de penser des groupes d'activités en commun au sein de l'établissement ou dans le droit commun (ce qui minimise le risque d'isolement des équipes mais également de la personne accompagnée au domicile) ;
- la mise à disposition du plateau technique de l'établissement afin de répondre aux besoins des personnes ;
- le partage du plan de formation.

Un Comité de pilotage doit être mis en place. Les partenaires (services de soins à domiciles, prestataires réguliers, droit commun...) y participent afin d'échanger et de réajuster l'offre d'accompagnement en fonction des retours d'expériences de terrain. Des axes de travail communs peuvent également être proposés lors de ces copils.

La dimension managériale doit être considérée avec attention. Les professionnels n'étant pas sur site, les différentes modalités d'accompagnement des salariés par leur N+1 impliquent nécessairement des adaptations (management transversal, définition claire des missions et attendus, points réguliers à organiser avec les équipes, en individuel).

Faire équipe sur une unité externalisée

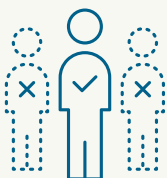


Selon les différents retours d'expériences, une équipe dédiée à cette prestation semble à privilégier même si cela n'est pas toujours le cas lors du démarrage de l'accompagnement. En fonction du projet, certains établissements détachent des professionnels, sur la base du volontariat, pour tout ou partie de leur temps de travail sur la prestation. Avoir des professionnels dédiés sur ce projet semble favoriser la continuité dans l'accompagnement des personnes, et simplifie la gestion RH.



Les professionnels travaillant actuellement en "hors les murs" soulignent l'importance de créer des espaces d'échanges et de retours d'expériences (temps de réunion, analyse des pratiques, temps institutionnels).

Ces temps permettent d'ajuster les pratiques, d'éviter l'isolement mais également de développer le sentiment d'appartenance à une équipe même en travaillant seul au domicile de la personne. Au fil du temps, certaines équipes privilégient un fonctionnement avec deux professionnels par journée (un le matin et un l'après-midi). En fonction du projet de la personne accompagnée, certaines interventions peuvent être proposées en binôme.



Sur le plan des ressources humaines, afin d'éviter des situations critiques à gérer en urgence et assurer la continuité de l'accompagnement, il faut :

- anticiper l'absentéisme des professionnels ;
- prévoir les remplacements nécessaires.

4

Une vie et un accompagnement à domicile



Ce chapitre tend à décrire ce qui peut être envisagé dans le cadre d'une prestation externalisée. En aucun cas ce qui est mentionné ci-après ne s'avère exhaustif, étant bien entendu que les propositions d'accompagnement sont individualisées et dépendent donc de chaque projet.

De quel domicile parle-t-on ?

L'accompagnement de la personne s'effectuant sur son lieu de vie, cela peut être à son domicile propre, au sein du domicile familial, dans le cadre d'un habitat partagé...

L'accompagnement peut également se faire à l'extérieur du domicile (tiers lieu, lors de sorties ou activités) en lien avec le projet de la personne défini préalablement.



Lors de temps d'accueil temporaire ou de séjour dit de « répit » au sein d'un établissement, il faut préparer un cadre d'accueil et des relais avec les professionnels de l'établissement (qui accompagne ? comment ? quels relais en lien avec le projet...)

Quels professionnels pour accompagner les personnes ?

L'accompagnement à domicile nécessite la mobilisation d'un professionnel pour chaque personne accompagnée. Ceci a un impact non négligeable en termes de ressources humaines.

Le nombre d'heures d'interventions proposées doit être estimé afin de déterminer le nombre de professionnels nécessaires (notamment pour les soirées et nuits, les périodes de congés...).

BONNES PRATIQUES => Désigner un coordinateur (ou référent) de parcours qui aura pour mission d'identifier et de recueillir les attentes et besoins, et de travailler en lien avec les différents partenaires.

L'objectif de la prestation n'est en aucun cas de se substituer aux services déjà mis en place.

Les professionnels interviendront donc en complément.

Si toutefois rien n'avait été instauré en termes d'accompagnement, le coordinateur pourra soutenir la personne et sa famille dans ses démarches afin d'avoir recours principalement aux professionnels de droit commun (SAAD, kinésithérapeute, activité physique adaptée, loisirs...) dans un souci de proximité géographique mais également dans une optique inclusive.

L'équipe de la prestation « Hors les Murs »

- Coordinateur de parcours / référent
- AMP/AES
- Moniteur Éducateur ou Éducateur spécialisé
- Paramédicaux de l'établissement et psychologues peuvent intervenir en fonction des besoins, sans se substituer à des partenaires libéraux. Il peut, selon les choix de l'établissement, y avoir des paramédicaux dédiés
- Le médecin est présent à l'admission puis en fonction des besoins et attentes



Points de vigilance

Les missions, le périmètre d'action (territoire géographique d'intervention), le niveau de responsabilité et les limites de l'accompagnement de ces professionnels sont à définir clairement.

BONNES PRATIQUES =>

- Envisager un recrutement sur la base du volontariat en interne et spécifique en externe pour cette prestation, les conditions de travail étant différentes de celles d'un accompagnement en établissement médico-social. Certains professionnels travaillant au sein de l'établissement porteur peuvent tout à fait être intéressés par ce nouveau projet et indiquer leur souhait d'en faire partie ;
- Prévoir des espaces et temps d'entretiens dédiés, en individuel et/ou en équipe. Il est important que ces professionnels aient la possibilité de partager/formuler les problématiques rencontrées lors d'un accompagnement à domicile. Ces temps pourront être plus fréquents lors d'une prise de poste.

Quels projets pour accompagner les personnes ?

La MDPH notifie une orientation en EAM ou MAS. Les personnes à accompagner et l'établissement se rencontrent.

A l'image des prestations actuellement existantes dans le secteur enfance, ce temps de rencontre au sein de l'établissement adulte permet de définir les besoins et attentes des personnes.

Le coordinateur (et/ou chef de service et/ou tout personne habilitée pour cette rencontre) peut alors évoquer les différentes propositions d'accompagnements existants au sein de cette structure médico-sociale (exemple : accueil permanent, accueil temporaire, accueil de jour, prestation en milieu ordinaire, répit...) à l'image d'une prestation intégrée.

Une évaluation et un recueil précis des besoins et des attentes permettent d'affiner la proposition vers une offre d'accompagnement plutôt qu'une autre, mais également d'identifier des points importants relatifs notamment au suivi médical.

Le souhait des personnes dans leur choix d'habitat doit être à privilégier dans un souci d'autodétermination et conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies. Cela suppose également de garantir des moyens de communication adaptés, notamment par la mise en place de la Communication Alternative et Améliorée (CAA), afin que chaque personne, quelle que soit sa modalité d'expression, puisse formuler ses préférences, ses besoins et participer activement aux décisions qui la concernent.

Ces premiers temps de rencontres permettent également de bien anticiper l'introduction de cette nouvelle prestation dans la vie de la personne (et l'arrivée de nouveaux professionnels à son domicile).

Afin d'anticiper et éviter certaines difficultés, il est important d'envisager les modalités de ces premiers temps de rencontres et d'intervention (fréquence initiale pour « se découvrir », temps de rencontre en présence d'un partenaire intervenant déjà ? ...).



Ce temps d'évaluation en amont de la validation de l'accompagnement dans la prestation est primordial.

Il permet :

- d'identifier les attentes et les besoins ;
- de refaire le point sur les différents suivis déjà en place ;
- de remettre éventuellement en place un suivi médical en lien avec une pathologie chronique et si besoin, d'évoquer les questions de prévention (santé buccodentaire, soins courants, prévention des cancers...) ;
- de questionner le besoin autour des temps d'interventions (présence la nuit ? télésurveillance ? besoins pour sorties culturelles (concert)...).

À l'issue de cette période d'évaluation, **le projet individualisé est contractualisé par la rédaction du DIPC ou projet individualisé qui définira les attentes et besoins de la personne** (les besoins SERAFIN-PH peuvent être utilisés comme aide à leur définition). Selon les modalités retenues par l'organisme gestionnaire, un plan d'intervention peut être défini.

Concrètement

Dans certaines structures, **3 types de plan d'intervention** ont été prédéfinis avec des volumes horaires de plus ou moins grande intensité selon les besoins.

Pour d'autres, le choix retenu a été d'envisager un **plan pour 6 mois ou 1 an** d'accompagnement, réévaluable selon les besoins.

Enfin, pour certains, **le planning se fait au mois, avec des propositions d'ajustement selon les besoins.**

Exemples de proposition d'intervention possible 6j/7 entre 7h et 21h

Forfait 1 : 60h d'accompagnement en moyenne par semaine

Forfait 2 : 45h d'accompagnement en moyenne par semaine

Forfait 3 : 30h d'accompagnement en moyenne par semaine

Forfait 4 : 15h d'accompagnement en moyenne par semaine (souvent au démarrage de l'accompagnement)

Des possibilités de prestations de nuit : garde itinérante de nuit ou nuits complètes de présence à domicile à programmer selon les besoins.



Dans les 3 exemples cités, **le volume horaire, la fréquence et les périodes d'interventions sont modulables et ajustables en fonction des besoins de la personne et des réalités opérationnelles de la prestation.**



Le volume horaire d'intervention hebdomadaire peut donc varier et est redéfini régulièrement.

Des possibilités de prestations de nuits et de week-ends peuvent également être envisagées.

BONNES PRATIQUES =>

Dans un premier temps : partir des demandes de la personne.

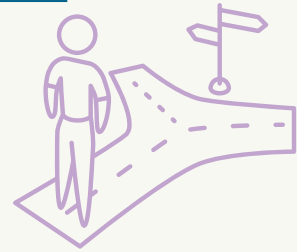
Dans un second temps : faire évoluer l'accompagnement en fonction des observations et du vécu partagé avec l'équipe médico-sociale.

Renforcer le pouvoir d'agir et de choisir des personnes accompagnées permet d'améliorer la collaboration et le lien avec les professionnels qui l'accompagnent.

Il est également nécessaire d'être vigilant à :

- penser la place des aidants dans le projet ;
- réévaluer régulièrement le projet de la personne mais également l'impact de son projet dans son environnement de vie (points réguliers avec les partenaires, les aidants).





Un projet favorisant l'autodétermination

Dans une logique d'autodétermination et de respect du pouvoir d'agir, le projet individualisé est co-construit avec la personne accompagnée, ses aidants et les professionnels concernés, en mobilisant les modalités de communication les plus adaptées à la personne. L'usage de la Communication Alternative et Améliorée (CAA) – qu'il s'agisse de pictogrammes, classeurs de communication, tablettes, applications numériques ou gestes signés – permet de recueillir les préférences, les besoins et les ressentis de la personne, même en l'absence de langage verbal.

Ce projet se décline en objectifs concrets et évolutifs, régulièrement réévalués. Il prend forme à travers un emploi du temps personnalisé, modulable à l'échelle quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, élaboré en fonction des souhaits exprimés par la personne, dans le respect de son rythme, de ses priorités, et en cohérence avec les objectifs du DIPC.



Selon l'expertise collective de l'INSERM relative au polyhandicap paru en juin 2024 (p 77), il est recommandé de :

- favoriser des situations d'interactions avec d'autres personnes (pairs en situation de polyhandicap ou non) ;
- créer des opportunités d'apprentissages et de mobilisation cognitivo- sensorimotrice ;
- favoriser la participation active plutôt que passive ;
- favoriser l'engagement corporel et le mouvement.

Développer la collaboration avec le droit commun

Pour les soins quotidiens

Les actes essentiels de la vie quotidienne (toilettes, repas) sont généralement assurés par un service de soins à domicile.

Des partenariats peuvent être établis avec les SAAD afin notamment de les aider à monter en compétences dans des domaines spécifiques tels que la communication alternative et améliorée.



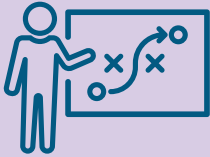
Concrètement et comme évoqué précédemment, **la prestation externalisée pourra proposer un accompagnement en lien avec les prestataires de droits communs.**



Tous les soins à domicile ou paramédicaux proposés en libéral et non proposés par la prestation restent **à la charge financière de la personne**.



La surveillance de jour comme de nuit peut être discutée avec la personne, sa famille et son tuteur en fonction de ses besoins (présence, télésurveillance ?).



La prestation a toutefois la possibilité de venir en soutien aux acteurs du droit commun, notamment dans le cadre d'un appui ressource ou d'une montée en compétences, en lien avec la situation de la personne.

BONNES PRATIQUES =>



Pour les loisirs ou activités de droit commun

Développer des partenariats autour des loisirs, de la culture, de la prévention à la santé.

Veiller à ce que l'accueil à domicile ne génère pas un isolement social.



Pour les déplacements

Organiser et anticiper le besoin d'un véhicule adapté ou s'assurer de l'accessibilité des transports.



Certains établissements se dotent d'un véhicule par accompagnement « Hors les Murs ».



Importance d'un accompagnement autour de la participation sociale pour :

- prévenir le risque d'isolement de la personne ;
- la rendre pleinement citoyenne et actrice de son projet de vie.

Possibilités d'activités ou d'accueil au sein de l'établissement de référence

Il est nécessaire de réfléchir aux modalités opérationnelles en lien avec l'établissement de référence.

Les questionnements suivants peuvent aider les professionnels à définir ces modalités.

En fonction de l'accompagnement retenu pour ce projet, **le plateau technique de l'établissement auquel est rattaché la prestation externalisée peut-elle être mobilisée ?**

Il faut alors envisager des modalités de fonctionnement afin de s'assurer que la personne puisse en bénéficier comme prévu.

S'agit-il du partage d'activités et du plateau technique ou d'une répartition du temps d'utilisation de celui-ci (pour certaines rééducations ou activités thérapeutiques, par exemple : balnéothérapie, salle snoezelen) ?

Y a-t-il un temps spécifique utilisable uniquement par la prestation externalisée ? Est-ce alors une utilisation individuelle et/ou un temps groupal avec différents usagers de la prestation externalisée ?

En fonction de l'identification des besoins et du projet individualisé, comment envisage-t-on un éventuel accueil de jour et /ou de répit ?

Selon quelles modalités ? Dans ce cas, quels sont les professionnels qui accompagnent l'usager ?

Comment fait-on relais et transmission des interventions essentielles si ce sont les professionnels de la MAS, de l'EAM qui encadrent ces activités ?

(Le passeport d'accompagnement tel que construit par l'ERHR peut alors être un support intéressant, de même qu'une fiche « santé »).

Enfin en cas de situation d'urgence (impossibilité pour la famille, temporairement ou non, de s'occuper à domicile de son enfant) un relais est-il possible sur la structure MAS ou auprès de partenaires ?

Si la prestation externalisée est construite avec une équipe de professionnels dédiés, il faut penser en amont les questions en lien avec l'encadrement des activités qui auraient lieu au sein de la MAS/ EAM ou lors d'un accueil de jour. L'articulation entre les professionnels de la MAS/EAM sont à penser afin de sécuriser le rôle et la place de chacun.

Accès à la santé

La prestation externalisée favorise le recours au droit commun et intervient bien souvent alors que la prise en charge médicale est déjà instaurée.



Lors de la période d'accueil et d'évaluation, la coordinatrice de parcours échange avec la personne et son éventuel représentant légal autour des différents suivis médicaux déjà mis en place ou à remettre en place.



Une consultation avec le médecin référent de l'établissement est proposée si nécessaire.



Une fiche d'urgence, fiche recommandations de prise en charge (ex : dans le cas de l'épilepsie) est élaborée afin de faciliter les liens éventuels avec des structures sanitaires d'urgence ou des médecins spécialistes.



Il est essentiel de disposer d'un outil d'évaluation de la douleur adapté, notamment via des échelles d'hétéroévaluation prenant en compte l'état de base et les modes d'expression propres à la personne, afin de repérer précocement toute manifestation douloureuse et d'y répondre de manière appropriée. (cf. Fiche ressource du CRP BFC, expertise INSERM)



Des actions de dépistages et prévention sont menées (prévention et dépistage du cancer du sein, du cancer colorectal, santé buccodentaire, réévaluation régulière sur le plan auditif et ophtalmologique...).



Le recours au droit commun est à privilégier. La/le coordinatrice/eur a un rôle clé afin de sensibiliser la personne et son représentant légal à cet accès à la santé.

5

La fonction appui ressources



La prestation externalisée peut également **intervenir de façon indirecte mais toujours avec pour bénéfice l'accompagnement** de l'utilisateur auprès des partenaires.

En effet, selon les besoins de montée en compétences sur certaines thématiques (*exemple : mieux connaître et utiliser l'outil de communication alternative de la personne*), les professionnels sensibilisent les équipes intervenant au domicile, dans les structures de loisirs, le droit commun, etc., afin d'améliorer l'accompagnement de la personne.



La personne et son représentant légal sont directement informés de cet appui ressource. Ils ont préalablement donné leur accord pour ce temps partagé qui est à définir entre acteurs.
La personne peut également participer à cette intervention si elle le souhaite.

6

Points de vigilance



L'accompagnement à domicile des adultes bénéficiant d'une orientation MAS ou EAM requiert une attention constante afin de garantir un cadre respectueux et sécurisant pour la personne accompagnée.

Respect de la personne

Le respect de la dignité et des droits fondamentaux du bénéficiaire est un principe essentiel.

L'équipe doit veiller à :

- **préserver l'intimité lors des soins d'hygiène et des gestes du quotidien**, en sollicitant toujours le consentement du bénéficiaire, même en cas de communication non verbale ;
- **favoriser l'autonomie en encourageant la participation**, aussi minime soit-elle, et en évitant toute attitude infantilisante ;
- **mobiliser des outils de Communication Alternative et Améliorée (CAA)** pour permettre à la personne d'exprimer ses choix, ses besoins, ses envies, son inconfort... favorisant ainsi une meilleure compréhension réciproque ;
- **maintenir la confidentialité** des informations médicales et personnelles, en limitant leur diffusion aux seuls professionnels concernés ;
- **respecter les choix de vie** de la personne et de sa famille, notamment en ce qui concerne les habitudes, les horaires et les préférences alimentaires ou culturelles ;
- **prendre en compte l'expression de la douleur et du mal-être ou tout changement d'état** et pouvoir en référer aux professionnels et représentants légaux.

Gestion des risques d'un accompagnement à domicile

L'intervention en milieu non institutionnel nécessite une vigilance accrue face aux risques pouvant compromettre la sécurité et le bien-être de la personne mais aussi du professionnel.

L'équipe doit être formée à :

- l'évaluation et la prévention des risques environnementaux (accessibilité, risques de chute, adaptation du logement, transferts etc.) ;
- la prévention des complications médicales, notamment les escarres, les troubles de la déglutition, les infections et les douleurs chroniques, en assurant un suivi rigoureux et une coordination avec les professionnels de santé ;
- la gestion des urgences (malaise, crise d'épilepsie, obstruction des voies respiratoires) selon les protocoles clairs et accessibles rédigés par l'équipe médicale et l'ESMS ;
- la charge physique et émotionnelle des aidants en prévenant l'épuisement et en mettant en place des solutions de répit ;
- la prise en charge des troubles du comportements. Toutefois des troubles majeurs pourraient dans certains cas être un des critères limitants d'admission dans ce type de prestation.

Risque d'isolement des professionnels

Le risque d'isolement des professionnels d'un accompagnement à domicile est à prendre en considération.

Certains établissements ont fait le choix de faire intervenir les professionnels par demi-journée : un le matin et un l'après-midi, leur permettant de faire lien avec leurs collègues mais aussi de bénéficier d'une coupure entre deux accompagnements.

En effet les accompagnements à domicile mobilisant beaucoup d'énergie, ce point de vigilance n'est pas négligeable (notamment dans le cadre de la prévention des risques).

Une approche concertée autour du projet de vie et des moments de réunions entre les professionnels sont donc essentiels afin de faire équipe tout en étant sur une unité externalisée.

Formation des professionnels à un fonctionnement « Hors les Murs »

La formation continue, l'analyse régulière des pratiques et la mise en place de protocoles adaptés permettent de sécuriser et d'améliorer la qualité de l'accompagnement.

La formation est donc un levier important à ne pas négliger afin de permettre des accompagnements de qualité et d'aider les professionnels dans leur montée en compétence.

Les notions de **savoir-faire spécifiques** doivent bien entendu être abordées de même que celles de **savoir être** (posture, juste distance..).

Un travail de supervision ou analyse de la pratique est également important afin de pouvoir aborder les différentes difficultés ou problématiques rencontrées.

MEMO



Définir les besoins et les objectifs

Il est important de comprendre les besoins spécifiques des adultes bénéficiant d'une orientation MAS ou EAM et de déterminer les objectifs de la prestation «Hors les Murs» (par exemple, favoriser l'autonomie, l'inclusion sociale, etc.). Pour que cette démarche soit réellement centrée sur la personne, il est indispensable de s'appuyer sur des outils de Communication Alternative et Améliorée (CAA). Ceux-ci permettent à chaque personne, même en l'absence de langage oral, d'exprimer ses besoins, ses envies et ses choix. Il s'agit d'un appui essentiel à l'autodétermination, désormais reconnue comme un droit fondamental, et d'un moyen concret de garantir la participation active de la personne à l'élaboration de son projet de vie.



Établir un budget

Évaluer les coûts nécessaires pour mettre en place et maintenir la prestation « Hors les Murs », y compris les dépenses liées aux ressources humaines, aux équipements (véhicules...) et aux activités.



Recruter et former le personnel

Embaucher du personnel qualifié et formé, en veillant à ce qu'ils aient les compétences nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des personnes concernées. Il faudra également veiller au risque d'isolement de ces professionnels qui travailleront en autonomie, aux domicile des personnes et en présence des aidants.



Mettre en place des activités, loisirs

Planifier des activités et des programmes qui favorisent le développement personnel et social, en tenant compte de leurs intérêts et de leurs capacités.



Collaborer avec des partenaires locaux

Établir des partenariats avec des organisations locales, des services sociaux, des établissements de santé, etc., pour permettre aux adultes et à leurs familles une vie sociale tournée également vers le droit commun.



Évaluer et ajuster la prestation

Évaluer régulièrement la pertinence et l'impact de la prestation «Hors les Murs» au regard des objectifs définis, afin d'ajuster les modalités d'accompagnement et garantir une qualité de service optimale.

Annexes et Outils

(documents transmis par les établissements)

Fiche de poste type – Coordinateur de parcours
Modèles de plan d'accompagnement
Modèle DIPC DAAE
Présentation DAAE Mas Etalans
Présentation Mas Hors-Les-Murs La Gerlotte

Cliquez ici pour accéder aux annexes,
outils et bibliographie disponibles



Bibliographie

CNSA : Les cahiers pédagogiques de la CNSA : L'habitat inclusif – accessible

Guide pratique habitat inclusif réalisé par Polycap

Accompagnement des personnes en situation de handicap : un kit pédagogique pour les professionnels – Volet 3 Polyhandicap, DGCS – août 2021

100 idées pour transformer l'offre de service dans le secteur du handicap,
Edition Tom Pousse, F Bernard – 22 septembre 2023

Expertise collective INSERM polyhandicap – juin 2024

Cliquez ici pour accéder aux annexes,
outils et bibliographie disponibles



Recensement des prestations « Hors les Murs » et de répit en Bourgogne-Franche-Comté mars 2025

DEPARTEMENT	ORGANISME GESTIONNAIRE NOM DE L'ETABLISSEMENT	NOM de la prestation ET TYPE (Hors les murs, répit)	EXPERIMENTAL Oui/Non	DESCRIPTION (Modalités de fonctionnement, moyens humains, freins, leviers...)
71	APPBS / FAM L'ARC EN CIEL	D.A.P.H.A.D.	non	Départemental 12 places Actif sur le Chalamais/Bresse, déploiement En cours sur le Maconnais, PH avec orientation MAS ou FAM
71	APPBS / FAM L'ARC EN CIEL	Accueil temporaire	non	2 places
89	EPNAK/MAS LA Cerisaie	A.U.M.E (Accompagnement des Usagers en Milieu Externe)	oui	Départemental 12 places dans un rayon de 30 km autour d'Augy Personnes en situation polyhandicap avec notification MAS
25	Solidarité Doubs Handicap/ MAS Etolans	Dispositif d'Accueil et d'Accompagnement Externalisé	oui	Accompagnement et intervention dans un rayon de 30 min autour de la MAS de Etolans. Accompagnement de personnes en situation de polyhandicap avec orientation et notification MAS Expérimental sur 3 ans.
39	JURALLIANCE - Pôle Hébergement Spécialisé	Dispositif d'Accueil et d'Accompagnement Externalisé	non	Départemental, rayon de 30 km autour d'Arbois. Personnes en situation handicap avec notification MDPH
39	JURALLIANCE - Pôle Hébergement Spécialisé	Accueil temporaire MAS - FAM	non	MAS : 1 place polyhandicap avec orientation MAS FAM : 2 places situation de handicap public vieillissant (à partir de 60 ans)
39	ETAPES - Mas VAL Fleuri	Accueil Temporaire MAS	non	MAS : 2 places ogéments Personnes avec notifications MDPH MAS
39	Adel Résidences - Maison du Bois Joli	Prestation en milieu ordinaire	non	Possibilité d'accueil séquentiel ou d'intervention à domicile dans un rayon de 30 kilomètres autour de l'établissement MAS : 1 place en milieu ordinaire